

Démarche	: Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales, les violences sexuelles et sexistes
Organisme	: direction de projets et des territoires de solidarité

## Identité du demandeur

Email

Etablissement  
SIRET

Dénomination

Forme juridique

## Formulaire

Le Département de la Manche a réaffirmé, en avril 2022, sa politique publique départementale volontariste visant l'égalité entre les femmes et les hommes et la prévention et la lutte contre les violences intra familiales, afin d'optimiser son action autour de cette problématique.

Le Département de la Manche s'engage dans cette lutte et mobilise ses agents depuis de nombreuses années. Ses professionnels sociaux et médico-sociaux agissent en proximité des habitants au sein des neuf territoires de solidarité par l'accueil, l'écoute, la prise en charge et/ou l'orientation des personnes vers les partenaires compétents.

Cet appel à projets vise à encourager les nouvelles initiatives qui concourent à garantir aux personnes victimes de violence et à leurs proches l'exercice de leurs droits et à l'équité de traitement des citoyens et des citoyennes, quelle que soit leur zone d'habitation.

Il est attendu prioritairement le développement d'actions qui permettront d'agir sur l'un ou plusieurs des axes suivants :

- prévenir les violences intra familiales induites par les stéréotypes sexistes ;
- protéger les personnes face aux violences subies, dans le respect de leurs choix de vie individuel : soutien au dépôt de plainte, mise à l'abri d'urgence en cas de besoin, soutien à l'organisation d'un départ... ;
- réduire les impacts et les risques sur les enfants confrontés aux violences intrafamiliales : prévention primaire (évitement de risque) ou secondaire (limitation du risque) par des modalités sécurisées d'exercice des relations familiales, d'accompagnement des publics... ;
- agir en prévention primaire et/ou secondaire et promotion de la santé auprès des personnes victimes, auteures et de leur entourage par des prises en charge individuelles ou collectives : campagne d'information ou de repérage lors de suivis individuels ou d'événements collectifs, festifs par exemple ; réduction des facteurs de risques associés ; prise en charge des conséquences sur la santé des violences conjugales et intrafamiliales ;
- permettre aux personnes victimes sorties des violences intrafamiliales d'enclencher un processus de réparation ;
- favoriser la désistance des personnes auteures pour prévenir la réitération de comportements violents ;
- formations-actions pour expérimenter des solutions à des phénomènes de violences spécifiques, des actions de prévention globale ou des prises en charge ciblées tant des personnes victimes et/ou des personnes auteures.

Si vous souhaitez développer un projet dans le domaine de la prévention et de la protection des personnes dans un contexte de violences intrafamiliales, vous pouvez candidater à cet appel à projets, par le biais de cette plateforme, jusqu'au 24 mai 2025.

La notice d'utilisation ainsi que le règlement de cet appel à projets, à consulter au préalable, vous sont accessibles dans

# Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales

la rubrique qui suit votre identification (n° SIRET) ainsi qu'à l'adresse suivante: <https://manche.fr/les-appels-a-projets/>

## Guide pour remplir votre demande

Les champs avec un astérisque (\*) sont obligatoires.

Vous pouvez remplir votre dossier en plusieurs fois. Pour cela, cliquez sur "Enregistrer le brouillon". Une fois votre dossier complété, n'oubliez pas de cliquer sur "Soumettre le dossier".

Attention, nous vous remercions de compléter un dossier pour chaque demande de financement d'une action (si deux actions : 2 dossiers à compléter).

## Présentation du demandeur

### Nom de l'organisme

### Statut de l'organisme

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- associations
- autre
- entreprise

### Prénom et NOM du représentant légal

### Objet de l'organisme

### Activités principales réalisées et expériences en lien avec le projet déposé

### Adresse du siège social

### Courriel

### Adresse du site internet

### Adresse de correspondance, si différente du siège

### L'organisme, est sur une échelle :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Nationale

Départementale

Locale

## Collaborations antérieures avec le Département de la Manche

### Votre organisme a-t-il déjà bénéficié d'un subvention du Département de la Manche ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Veuillez préciser sur quelle(s) action(s) et le(s) montant(s) accordé(s)

## Identification de la personne chargée du présent dossier de subvention

Prénom et NOM

Fonction

Fixe

Mobile

Courriel

## Description de l'action

Intitulé de l'action

S'agit-il :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

D'une nouvelle action

Du développement d'une action existante

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Bilan 2024

S'agissant des actions déjà soutenues dans le cadre de l'appel à projets 2024, le bilan est indispensable à toute nouvelle demande. Il doit justifier de l'utilisation des sommes accordées, mesurer les écarts d'objectifs et de résultats et apporter des compléments d'analyse quant à la poursuite de l'action (pertinence, impact, retour d'expérience, ...).

Un modèle de bilan minimum est fourni par le Département.

## Analyse diagnostic / étude de besoin

### Une analyse diagnostic ou une étude de besoin t-elle été réalisée?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Merci de joindre les éléments de votre analyse.

Votre étude de besoin / diagnostic de l'offre sur le territoire permettra de comprendre comment l'action proposée s'inscrira en complémentarité de l'existant.

## Public bénéficiaire

### Quels sont le ou les public(s) bénéficiaire(s) ?

Merci de préciser comment votre projet se veut inclusif.

### Quels sont le ou les moyen(s) de repérage du public bénéficiaire de l'action ?

Par la structure, par un partenaire, par une étude...

## Description de l'action

### Forme et description détaillée de l'action

Prise en charge individuelle, groupes d'habitants... Nombre de séances prévues, nombre de participants pour chaque activité...

### Objectifs de l'action

Si possible, merci de préciser les objectifs généraux et de les décliner en objectifs opérationnels.

### Moyens mis en œuvre (humains et matériels)

Détailler le statut (salarié, prestataire, bénévole), les compétences et les ETP correspondant à chaque qualification, joindre un devis pour les prestataires...

# Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Pièces justificatives des moyens mis en œuvre

Possibilité de joindre les documents permettant de justifier des moyens mis en œuvre (devis, etc.).

## Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action

Préciser le ou les territoire(s) cible(s).

## Partenariats

### Partenariats prévus ou engagés avec un ou des territoire(s) de solidarité du Département de la Manche

Indiquer le ou les territoire(s) de solidarité associé(s) ainsi que le niveau de partenariat établi et/ou prévu : contact, groupe de travail, convention...

### Autres partenariats prévus ou engagés

Indiquer le(s) partenaire(s) de l'action et pour chaque partenaire cité. Merci d'indiquer le niveau d'engagement : contact, groupe de travail, convention...

## Dates de réalisation

### Date de mise en œuvre prévue (début)

### Durée prévue

Préciser le nombre de jours ou de mois.

### Programme prévisionnel de l'action

Détailler les phases de mises en œuvre.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Programme prévisionnel de l'action

Possibilité de joindre une annexe détaillant le programme prévisionnel de l'action.

# Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales

## Communication de projet

### Plan de communication prévisionnel

- Outils et supports utilisés, nombre, moyen de diffusion...
- Cibles de cette communication (habitants, professionnels,...).

Pour rappel, le logo du Département de la Manche devra être intégré sur les supports de communication de toute action ayant bénéficié d'un soutien de la collectivité.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Plan de communication prévisionnel

Possibilité de joindre une annexe détaillant le plan de communication.

## Evaluation de l'action

### Résultats attendus

### Méthode d'évaluation prévue

### Indicateurs prévus

Indiquer les éventuels indicateurs supplémentaires à ceux recensés dans la grille proposée ci-dessus.

### Participation à l'observation départementale des violences faites aux femmes

Décrire comment vous pouvez / souhaitez participer à l'observation, l'objectivation et l'analyse des violences dans la Manche.

### Documents évaluatifs

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Merci de joindre toute pièce complémentaire concernant l'évaluation de l'action

Questionnaire, fiche bilan de l'action...

#### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

# Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales

Questionnaire, fiche bilan de l'action...

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Merci de joindre toute pièce complémentaire concernant l'évaluation de l'action

Questionnaire, fiche bilan de l'action...

## Date envisagée pour l'évaluation finale de l'action

Pour rappel, l'action devra être finalisée au plus tard le 31 décembre 2026.

## Grille d'évaluation 2025

Le bilan qualitatif et quantitatif permettra d'apprécier les effets de l'action sur les publics et le territoire concerné ainsi qu'un bilan financier attestant de l'utilisation de la subvention versée.

Conformément au règlement de l'appel à projet "Violences intrafamiliales" 2025, le porteur s'engage à communiquer un bilan intermédiaire ou définitif en juin 2026 et de transmettre un bilan définitif au plus tard le 31 décembre 2026. Il devra obligatoirement préciser si les bénéficiaires de l'action sont des femmes ou des hommes et des personnes mineures ou majeures.

Le Département met, à la disposition des porteurs de projet, une grille permettant d'alimenter ce bilan de manière harmonisée:

- mentionner le soutien du Département de la Manche et à faire figurer le logo sur l'ensemble de ses publications et supports de communication concernant l'action financée ;
- autoriser le Département de la Manche à utiliser ces données dans le cadre de l'observatoire départemental des violences en cours de création, dans le respect des données personnelles.

## Budget de l'action

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Budget prévisionnel détaillé de l'action

Détaillez chaque co-financement, chaque montant, la mise à disposition de personnel, bénévoles...

Attention, si dépenses de fonctionnement merci de remplir la feuille 1 du classeur.

Si dépenses d'investissement, merci de remplir la feuille 2 du classeur.

### Montant total de l'action en euros

Seulement un montant doit apparaître dans ce champ (pas de lettre).

Attention, merci de ne pas mettre d'espace entre les chiffres.

### Montant de la subvention sollicitée en euros

Seulement un montant doit apparaître dans ce champ (pas de lettre).

Attention, merci de ne pas mettre d'espace entre les chiffres.

### Pourcentage de la subvention

(Montant de la subvention sollicitée / montant total de l'action) x 100

**Devis des prestations**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Devis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Devis

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Devis

**Nature et objet des postes de dépenses les plus significatifs**

Précisez les principaux postes de dépenses.

## **Participation financière des bénéficiaires**

**Est-il prévu une participation financière des bénéficiaires (ou du public visé) de l'action ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Merci d'indiquer le montant et la nature de la participation par bénéficiaire**

## **Pièces à joindre au dossier pour toute structure**

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Attestation sur l'honneur

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

RIB / IBAN

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Dernier rapport d'activité

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

Le dernier bilan, compte de résultat et annexe, approuvés, et rapport éventuel du commissaire aux comptes (obligatoire pour les associations ayant reçu un montant global de subvention supérieur à 153 000€).

## **Pièces à fournir en plus pour les associations**

# Appel à projets 2025 Violences intrafamiliales : prévention et lutte contre les violences conjugales

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Statuts déclarés de l'Association

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Copie de la publication au JO ou du récépissé de déclaration à la préfecture

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contrat d'engagement républicain

Conformément à la loi du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République qui a posé l'obligation pour les associations et les fondations de souscrire un contrat d'engagement républicain pour pouvoir recevoir des subventions publiques. Seules les associations agréées (et dont l'agrément a moins de 5 ans) et les associations reconnues d'utilité publique peuvent ne pas y être tenues.

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation cotisation URSSAF

## Pièces à fournir en plus pour les entreprises

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Extrait du K bis

## Pièces à fournir en plus pour les porteurs extérieurs au département de la Manche

Si plusieurs documents à insérer, vous pouvez cliquer sur : ajouter une ligne pour "Pièces à fournir pour les porteurs extérieurs au département de la Manche"

## Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Attestation de partenariat avec des acteurs locaux

## Information Protection des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel collectées à l'occasion de la présente procédure d'appel à projets (Nom, prénom de la personne en charge du dossier pour l'association, courriel, téléphone, fonction) font l'objet d'un traitement informatique ayant pour finalité(s) :

- L'instruction des dossiers soumis via le télé-service,
- La notification des décisions de refus ou d'attribution de subvention
- Le paiement des subventions.

Ce traitement est fondé sur l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique (articles R.233-1 et suivants du code de l'action sociale et des familles). Sous la responsabilité du président du conseil départemental, sis conseil départemental de la Manche - 50050 SAINT LO CEDEX, ces données sont destinées aux services ou organismes suivants : En interne : Les instructeurs de la direction de projet et des territoires de solidarité, l'administrateur de la direction de la qualité et de la performance, le pôle comptable, le secrétariat général de l'assemblée départementale, la commission permanente, la paierie départementale.